

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 05 JANVIER 2021

OBJET : SÉANCE A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt-et-un, et le cinq janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

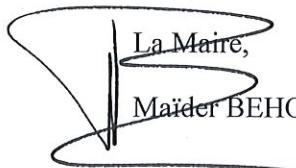
EXCUSES : DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho -

La Maire indique au Conseil Municipal que l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

En raison de la situation sanitaire actuelle et de l'impossibilité d'accueillir du public du fait du couvre-feux et en l'absence d'une retransmission en direct, la maire propose que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE que la séance se déroule à huis clos.


La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

